STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION DU 13 JUIN 2022

Présents : MM FAUGERON - BAILLIEZ – LETELLIER

Assiste : - M ATEMENGUE

Excusés : MM BROGNARA – ANDRIEU

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

EVOCATION

ARNOUVILLE USC

Match n°23837557 du 21 MAI 2022 FUTSAL D2 A ARNOUVILLE USC 1 / ARGENTEUIL RC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 ARNOUVILLE USC 1 (évocation)

Demande d'évocation d'**ARNOUVILLE USC** sur le joueur **CISSE Idrissa licence 2308121668** susceptible d'être suspendu sur la rencontre cité ci-dessus.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur CISSE Idrissa licence 2308121668 du club ARGENTEUIL RC était suspendu pour 8 matches avec date d'effet le 30/05/2022,

Le joueur CISSE Idrissa licence 2308121668 du club ARGENTEUIL RC n'était donc pas en état de suspension le 21/05/2022 et était qualifié pour participer au match cité ci-dessus.

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RESERVE

GAFEPB

Match n°23470899 du 05 JUIN 2022 ANCIENS D3 C GONESSE RC 12 / GAFEPB 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GAFEPB 11 (réserve)

1ère Réserve du club de GAFEPB 11 confirmée le 06 JUIN 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **GONESSE RC 12,** ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Réserve recevable sur la forme, mais irrecevable sur le fond,

En effet, l'équipe supérieure jouait le même jour.

Match de référence : ANCIENS D3 C du 05/06/2022 ST BRICE FC 11 / GONESSE RC 11

2ème Reserve irrecevable sur la forme, transformée en réclamation sur la confirmation de réserve.

Réclamation sur les cinq derniers matchs de championnats plus de 3 joueurs qui ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.
En effet, Le règlement autorise 3 joueurs à participer à plus de 10 matchs dans les 5 derniers matchs de championnat.

Considérant qu'en l'espèce, les trois joueurs cités ci-dessous ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure,

Réclamation non fondée.

BARTHELEMY Serisack licence 2339989973 26 matches
BESLI Attila licence 2358041434 24 matches
DOUMBYA Lassana licence 2339975897 23 matches

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RECLAMATION

DEUIL ENGHIEN FC

Match n°23497794 du 28 MAI 2022 U14 D3 B DEUIL ENGHIEN FC 2 / GARGES FCM 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € DEUIL ENGHIEN FC 2 (réclamation)

Réclamation du club de **DEUIL ENGHIEN FC 2** reçue le 29 MAI 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **GARGES FCM 2,** ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Réclamation recevable sur la forme et sur le fond,

Considérant qu'en l'espèce, deux joueurs de l'équipe GARGES FCM 2 cités ci-dessous ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain,

SAIED Hedi licence 2546875849
DIABY Samkouba licence 9603569155

Match de référence : U14 D2 A du 21/05/2022 GARGES FCM 1 / ROISSY EN FRANCE US 1

La commission donne match perdu par pénalité au club de **GARGES FCM 2** pour la participation des joueurs **SAIED Hedi licence 2546875849, DIABY Samkouba licence 9603569155** sur le match cité ci-dessus alors qu'ils ont participé au dernier match de l'équipe supérieure que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

CREDIT : DEUIL ENGHIEN FC 2 :43,50 €
DEBIT : GARGES FCM 2 : 53,50 €

GARGES FCM 2 : 0 BUT : -1 POINT
DEUIL ENGHIEN FC 2 : 0 BUT : 0 POINT

RESERVE

ADAMOIS OL

Match n°23471022 du 29 MAI 2022 ANCIENS D4 A ST PRIX ES 13 / ADAMOIS OL 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ADAMOIS OL (réserve)

Réserve du club de **ADAMOIS OL 11** confirmée le 30 mai 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **ST PRIX ES 13,** ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Réserve recevable sur la forme irrecevable sur le fond,

Considérant qu'en l'espèce, aucun joueur de l'équipe de ST PRIX ES 13 n'a participé au dernier match des équipes supérieures alors que celles-ci ne jouaient pas ce jour ou le lendemain,

Match de référence : ANCIENS D2 A du 22/05/2022 ST PRIX ES 11 / FOSSES US 11
Match de référence : ANCIENS D3 A du 25/05/2022 ST PRIX ES 12 / THILLAY ESM 12

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RECLAMATION

COSMO TAVERNY

Match n°24384455 du 26 MAI 2022 CVO VETERANS +45 ANS NEUVILLE SUR OISE AS 15 / COSMO TAVERNY 15

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COSMO TAVERNY (réclamation)

Réclamation irrecevable sur la forme du club de **COSMO TAVERNY** faite au-delà des 48 heures.

Match du 26/05/2022 et **réclamation reçue le 31/05/2022.**

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RECLAMATION

CORMEILLAIS ACS

Match n°23497486 du 22 MAI 2022 U14 D2 A COSMO TAVERNY 2 / CORMEILLES ACS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € / CORMEILLES ACS 1 (réclamation)

Réclamation irrecevable sur la forme, insuffisamment motivée

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RECLAMATION

FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL

Match n°23469392 du 05 JUIN 2022 CDM D1 MCA FC 5 / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL 6

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL (réclamation)

Réclamation reçue le 06 juin 2022 sur l'inscription de joueur mutation sur la feuille de match des joueurs du club **MCA FC5.**

Considérant qu'en l'espèce, le club **MCA FC** est en 3ème année d'infraction au statut de l'arbitrage et ne peut inscrire aucun joueur mutation sur la feuille de match,

Réclamation recevable en la forme irrecevable sur le fond,

En effet, aucun joueur du club **MCA FC 5** inscrit sur la feuille de match cité ci-dessus n'a le cachet mutation sur sa licence.

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RESERVE

MONTMORENCY FC

Match n°23467704 du 05 JUIN 2022 SENIORS D3 A CHAMPAGNE SFC 95 2 / MONTMORENCY FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € / MONTMORENCY FC 1 (réserve)

Réserve du club de **MONTMORENCY FC 1** reçue le 05 JUIN 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **CHAMPAGNE SFC 95 2** ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Considérant qu'en l'espèce, quatre joueurs de l'équipe de CHAMPAGNE SFC 95 2 cités ci-dessous ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain,

Match de référence : SENIORS D2 B du 01/06/2022 CHAMPAGNE SFC 95 1 / GONESSE RC 1

SAM Seydi licence 2545364376
BOUZID Riad licence 2398054222
KACAN Amine Yacine licence 9603443879
TRAORE Yacouba licence 2328130710

La commission donne match perdu par pénalité au club de **CHAMPAGNE SFC 95 2** pour la participation des joueurs **SAM Seydi licence 2545364376, BOUZID Riad licence 2398054222, KACAN Amine Yacine licence 9603443879 et TRAORE Yacouba licence 2328130710** sur le match cité ci-dessus alors qu'ils ont participé au dernier match de l'équipe supérieure et que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

Pour en attribuer le gain à **MONTMORENCY FC 1**

CREDIT : MONTMORENCY FC : 43,50 €
DEBIT : CHAMPAGNE SFC 95 : 53,50 €

MONTMORENCY FC 1 3 BUTS : 3 POINTS
CHAMPAGNE SFC 95 1 0 BUT : -1 POINT

RECLAMATION

FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL

Match n°23470761 du 29 MAI 2022 ANCIENS D3 B MONTMAGNY S 12 / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL (réclamation)

Réclamation irrecevable sur la forme n'est pas signée et formulée par le capitaine.

En effet, l'article 30.2 dispose que « les réserves sont formulées par le capitaine, ou un représentant du club, mais signées obligatoirement pour les rencontres Seniors par le capitaine réclamant et pour les rencontres des catégories de jeunes (compétitions U 18 et U 18 F incluses) par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou par le dirigeant licencié responsable »,

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RECLAMATION

BRUYERES BERNES USM

Match n°23470627 du 29 MAI 2022 ANCIENS D3 A BRUYERES BERNES USM 11 / DOMONT FC 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € / BRUYERES BERNES USM 11 (réclamation)

Réclamation du club de **BRUYERES BERNES USM** sur l'inscription sur la feuille de match d'un dirigeant suspendu.

Considérant qu'en l'espèce, le dirigeant **BEN MILOUD Lotfi licence 2378047332** du club de DOMONT FC est suspendu pour 4 matches date d'effet le 15/05/2022,

Considérant que le dirigeant **BEN MILOUD Lotfi licence** 2378047332 inscrit sur la feuille du match cité ci-dessus était en état de suspension,

La perte par pénalité d'un match à la suite de la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant passe obligatoirement par la formulation de **réserves d'avant match**, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 1des règlements généraux de la FFF.

Amende de 100€ au club de DOMONT FC 11 pour inscription d'un licencié suspendu.

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

TOURNOI ST PRIX ES

Homologation du tournoi du 25 JUIN 2022 U8 U9.
Tournoi homologué
Participation : 20€

TOURNOI VIARMES ASNIERES OL

Homologation du tournoi du 19 JUIN 2022 U14 U16.
Tournoi homologué
Participation : 20€

Homologation du tournoi du 25 JUIN 2022 VETERANS.
Tournoi homologué
Participation : 10€

Homologation du tournoi du 26 JUIN 2022 U18.
Tournoi homologué
Participation : 10€

RECTIFICATION FRAIS DE DOSSIER PV DU 30 MAI 2022

Match n°23489253 du 15 MAI 2022 U18 D2 A OSNY FC 1 / CERGY PONTOISE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € CERGY PONTOISE (évocation)

Le club de OSNY FC 1 a répondu dans les délais impartis.

Demande d'évocation du club d**e CERGY PONTOISE FC** sur l'éventuelle suspension des joueurs **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731 et SAMBE Abdoulaye licence 2546332318 du club d'OSNY FC,** demande d'évocation recevable et fondée.

Considérant qu'en l'espèce, les joueurs **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731 et SAMBE Abdoulaye licence 2546332318** du club de **OSNY FC 1** inscrit sur la feuille de match et ont participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était en état de suspension pour un match ferme, date d'effet de la suspension le **11/04/2022** pour **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731** et **18/04/2022**. **SAMBE Abdoulaye licence 2546332318,**

La commission donne match perdu par pénalité au club de **OSNY FC 1** pour l'inscription et la participation des joueurs **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731 et SAMBE Abdoulaye licence 2546332318** qui étaient en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **CERGY PONTOISE FC 2.**

AMENDE : 200€ (OSNY FC 1) pour inscription sur la feuille de match de deux licenciés suspendus.

CREDIT : CERGY PONTOISE FC 2 : 43,50 €
DEBIT : OSNY FC 1 : 53,50 €

OSNY FC 1 : 0 BUT : -1 POINT
CERGY PONTOISE FC 2 : 3 BUTS : 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme aux joueurs DOS SANTOS Flavio licence 2547544731 et SANBE Abdoulaye licence 2546332318 date effet le 06/06/2022.

VIARMES ASNIERES OL

Match n°23470711 du 22 MAI 2022 ANCIENS D3 B MARLY LA VILLE ES 12 / VIARMES ASNIERES OL 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € VIARMES ASNIERES OL (réclamation)

AUVERS ENNERY FC 11

Match n°23470888 du 22 MAI 2022 ANCIENS D3 C GONESSE RC 12 / AUVERS ENNERY FC 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AUVERS ENNERY FC (réserve)

BEZONS USO

Match n°23470209 du 22 MAI 2022 ANCIENS D1 BEZONS USO 11 / SOISY ANDILLY MARGENCY 12

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEZONS USO (réserve)

BEZONS USO

Match n°23470209 du 22 MAI 2022 ANCIENS D1 BEZONS USO 11 / SOISY ANDILLY MARGENCY 12

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEZONS USO (réclamation)

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1ère 2ème et 3ème NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

Anciens D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 26 MAI. 2022

Sarcelles AAS 12	Courdimanche AS 11	Les deux clubs responsables

Sarcelles AAS 12 : 100€ AMENDE
Courdimanche AS 11 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 1) / Phase 2 / Poule A

Journée du 28 MAI. 2022

Auvers Ennery FC 1	Montsoult Baillet US 1	Les deux clubs responsables

Auvers Ennery FC 1 : 1 AVERTISSEMENT
Montsoult Baillet US 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 2) / Phase 2 / Poule B

Journée du 28 MAI. 2022

Ermont AS 5	Garges FCM 4	Les deux clubs responsables

Ermont AS 5 : 100€ AMENDE
Garges FCM 4 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 28 MAI. 2022

Bezons USO 1	Ent. Ecouen Bouffémont 1	Les deux clubs responsables

Bezons USO 1 : 100€ AMENDE
Ent Ecouen Bouffémont 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 28 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 1	St Leu 95 FC 1	Les deux clubs responsables

Puiseux Louvres 95 1 : 100€ AMENDE
St Leu 95 FC 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 28 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 2	St Leu 95 FC 2	Les deux clubs responsables

Puiseux Louvres 95 2 : 100€ AMENDE
St Leu 95 FC 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule C

Journée du 28 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 3	St Leu 95 FC 3	Les deux clubs responsables

Puiseux Louvres 95 3 : 100€ AMENDE
St Leu 95 FC 3 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 28 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 4	St Leu 95 FC 4	Les deux clubs responsables

Puiseux Louvres 95 4 : 100€ AMENDE
St Leu 95 FC 4 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule E

Journée du 28 MAI. 2022

Eaubonne CSM 1	Entente SSG 2	Eaubonne CSM 1 responsable

Eaubonne CSM 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule F

Journée du 28 MAI. 2022

Eaubonne CSM 2	Entente SSG 3	Eaubonne CSM 2 responsable

Eaubonne CSM 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 28 MAI. 2022

Attainville Futsal Club 2	Sannois Futsal Club 1	Les deux clubs responsables

Attainville Futsal Club 2 : 100€ AMENDE
Sannois Futsal Club 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 2) / Phase 2 / Poule A

Journée du 28 MAI. 2022

Ermont AS 4	Garges FCM 3	Les deux clubs responsables

Ermont AS 4 : 100€ AMENDE
Garges FCM 3 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule G

Journée du 28 MAI. 2022

Eaubonne CSM 3	Entente SSG 4	Eaubonne CSM 3 responsable

Eaubonne CSM 3 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule H

Journée du 28 MAI. 2022

Eaubonne CSM 4	Puiseux Louvres 95 1	Eaubonne CSM 4 responsable

Eaubonne CSM 4 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium U13 Futsal / Phase 3 / Poule U

Journée du 28 MAI. 2022

Attainville Futsal Club 1	Garges Djibson 1	Les deux clubs responsables

Attainville Futsal Club 1 2 : 1 AVERTISSEMENT
Garges Djibson 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule A

Journée du 29 MAI. 2022

Ent. Courdimanche Menucourt 15	Viarmes Asnières OL 15	Les deux clubs responsables

Ent. Courdimanche Menucourt 15 : 1 AVERTISSEMENT
Viarmes Asnières OL 15 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule C

Journée du 29 MAI. 2022

Vexin AS 15	Thillay ESM 15	Les deux clubs responsables

Vexin AS 15 : 100€ AMENDE

Thillay ESM 15 : **1 AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 29 MAI. 2022

Pecq US Le 25	Ent. St Prix GAFEPB 25	Les deux clubs responsables

Pecq US Le 25 : **100€ AMENDE**
Ent. St Prix GAFEPB 25 : **1 AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 29 MAI. 2022

St Leu 95 FC 25	Cormeillais ACS 25	Les deux clubs responsables

St Leu 95 FC 25 : **100€ AMENDE**
Cormeillais ACS 25 : **100€ AMENDE**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 29 MAI. 2022

Montigny OL 1	Villiers Le Bel FC 1	Les deux clubs responsables

Montigny OL 1 : **1 AVERTISSEMENT**
Villiers Le Bel FC 1 : **1 AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 29 MAI. 2022

Bezons USO 2	Auvers Ennery FC 1	Les deux clubs responsables

Bezons USO 2 : **1 AVERTISSEMENT**
Auvers Ennery FC 1 : **1 AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors Féminines D1 / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 04 JUIN. 2022

Goussainville FC 1	Gonesse RC 1	Les deux clubs responsables

Goussainville FC 1 : **1 AVERTISSEMENT**
Gonesse RC 1 : **1 AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 05 JUIN. 2022

Vexin AS 1	Cormeillais ACS 2	Les deux clubs responsables

Vexin AS 1 : 1 AVERTISSEMENT
Cormeillais ACS 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D4 / Phase Unique / Poule A

Journée du 05 JUIN. 2022

Puiseux Louvres 95 2	Vexin AS 2	Les deux clubs responsables

Puiseux Louvres 95 2 : 1 AVERTISSEMENT
Vexin AS 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule A

Journée du 05 JUIN. 2022

Gonesse RC 15	Ent. Courdimanche Menucourt 15	Les deux clubs responsables

Gonesse RC 15 : 100€ AMENDE
Ent. Courdimanche Menucourt 15 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Anciens D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 05 JUIN. 2022

Franconville FC 12	Vauréal FCM 11	Les deux clubs responsables

Franconville FC 12 : 100€ AMENDE
Vauréal FCM 11 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 05 JUIN. 2022

Pecq US Le 25	Eragny FC 25	Pecq US Le 25 responsable

Pecq US Le 25 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 05 JUIN. 2022

St Prix ES 1	Vexin AS 1	Les deux clubs responsables

St Prix ES 1 : 1 AVERTISSEMENT
Vexin AS 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

16 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 05 JUIN. 2022

Ent. Ecouen Bouffémont 2	Montigny OL 1	Les deux clubs responsables

Ent. Ecouen Bouffémont 2 : **1 AVERTISSEMENT**
Montigny OL 1 : **1 AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 07 JUIN 2022
AVERTISSEMENT FMI 1ère 2ème et 3ème NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 21 MAI. 2022

Attainville Futsal Club 2	Persanaise CFJ 2	RETRAIT AMENDE

Attainville Futsal Club 2 : **RETRAIT AMENDE**
Persanaise CFJ 2 : **RETRAIT AMENDE**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

À la suite du mail du 10 JUIN 2022 du club PUISEUX LOUVRES :

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 21 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 1	Cergy Pontoise FC 8	RETRAIT AMENDE

Puiseux Louvres 95 1 : **RETRAIT AMENDE**
Cergy Pontoise FC 8 : **RETRAIT AMENDE**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 21 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 2	Cergy Pontoise FC 9	RETRAIT AMENDE

Puiseux Louvres 95 2 : **RETRAIT AMENDE**
Cergy Pontoise FC 9 : **RETRAIT AMENDE**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 21 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 4	Cergy Pontoise FC 11	RETRAIT AMENDE

Puiseux Louvres 95 4 : **RETRAIT AMENDE**
Cergy Pontoise FC 11 : **RETRAIT AMENDE**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.